

AG de grève 9 h**Argenteuil**

Espace Mandela

Bezons - Cormeilles

Ecole Louise Michel 1 Bezons

Cergy

voir infos locales

Eragny - Pierrelaye - Herblay

Ecole Les Dix Arpents Eragny

**Ermont- Franconville- Montigny-
Sannois-Taverny**

Ecole Jules Ferry Franconville

Soisy - Montmorency - Deuil-**Montmagny - Eaubonne**

Ecoles Descartes 1 Soisy

Sarcelles - Gonesse - Villiers le Bel

Ecole Mermoz 1 Sarcelles

Garges

Ecole maternelle Robespierre 1

Goussainville-Fosses-Louvres

voir infos locales

Hautil + Vexin

Maison de quartier Eguerets Jouy

Saint Ouen l'Aumône - Pontoise

Ecole JJ Rousseau St Ouen

Isolés

Maison des Syndicats Cergy

**Info syndicales spéciales
"Retraites"**samedi 26 avril : Ecole Germaine
Vié Goussainvillesamedi 3 mai : maison des syndi-
cats Cergysamedi 10 mai : Garges (le lieu
sera précisé ultérieurement)**Réunion du Conseil Syndical**
ouvert à tous les syndiqués
vendredi 4 avril de 18h à 20h

A l'appel des fédérations de fonctionnaires
CGT – FO – UNSA – FSU – CFTC - CGC
 (le Sgen CFDT se joint à cet appel)
Pour nos RETRAITES,
et nos revendications,
Grève le 3 avril

Les décisions et les annonces du gouvernement en matière éducative, sociale et économique s'accroissent en portant des régressions inacceptables, avec la volonté d'attaquer, de toutes les façons possibles, les services publics, à commencer par le service public d'éducation ! Le dialogue social reste une formule, le passage en force une méthode. C'est le cas pour ce qui concerne le dossier des assistants d'éducation, celui de la décentralisation, celui des négociations salariales et enfin celui des retraites... Il ignore totalement l'exigence de véritables convergences privé public autour d'un droit à départ à 60 ans, d'un taux de remplacement de 75 % au moins, de 37,5 annuités et de droits nouveaux dont le financement est maîtrisable. Il exclut la nécessité d'assurer de nouveaux financements passant notamment par une politique de plein emploi et la contribution des revenus financiers. De fait, le seul choix qu'il offre à l'ensemble des salariés du privé comme du public est soit de travailler plus longtemps - l'objectif avoué du MEDEF est d'imposer 41 ou 42 annuités aux travailleurs du privé - au détriment d'ailleurs de l'emploi des jeunes - soit d'avoir une pension réduite. Un des axes importants de sa réforme est la remise en cause du Code des pensions.

L'affirmation des solidarités public privé, l'opposition aux régressions envisagées par le gouvernement sur les retraites constituent un enjeu de société.

Pour gagner sur ces revendications communes, il faut un rapport de force le plus élevé possible impliquant, dans la durée, l'action déterminée des salariés du privé et du public. Le SNUipp estime que la construction d'une grève reconductible dans le cadre le plus unitaire et le plus interprofessionnel possible est indispensable. Dès à présent, il s'emploie à construire cette perspective dans les semaines à venir.

Grève du 18 mars :

50 % des collègues en grève au plan national. Plus de 40 % dans le Val d'Oise, c'est exceptionnel compte-tenu du contexte général...

Manifestation Régionale à Paris
Rendez-vous à 13h
place de la République
sous le ballon de la FSU Val d'Oise

3 avril : 2 textes appellent à l'action. L'un, ci-dessous, signé par 6 fédérations de fonctionnaires (des fédérations de la CFDT dont le Sgen s'y sont jointes), appelle les salariés du public à faire grève. L'autre, ci-contre, signé par 4 organisations appelle à une journée interprofessionnelle public/privé. La FSU est associée aux 2 textes.

Déclaration Commune CGT, FO, UNSA, FSU

Appel commun des organisations de la Fonction Publique CGT – FO – UNSA – FSU – CFTC- CGC le Sgen CFDT s'est joint à l'appel

POUR NOS RETRAITES, et nos revendications, TOUS DANS L'ACTION LE 3 AVRIL, Grèves, manifestations ...

Les organisations syndicales de la Fonction Publique constatent que les rencontres bilatérales avec le Ministre de la Fonction Publique n'ont permis de lever aucune des craintes exprimées dans leur communiqué du 10 Mars ; elles les ont même renforcées.

Le Ministre de la Fonction publique, en recevant les syndicats lors de rencontres bilatérales, a confirmé la volonté de faire reculer de manière considérable les droits en matière de retraite, visant en fait une baisse très importante du taux de remplacement et du niveau des pensions. Le gouvernement cible notamment la durée des cotisations, la mise en place d'une décote (pour annuités manquantes). Il remet en cause le salaire de référence (les 6 derniers mois), l'indexation des retraites (sur la situation des actifs), les avantages familiaux, la règle des 15 ans (effets sur le minimum de pension...), le classement en service actif. Il y ajoute encore la création d'une caisse pour les agents de l'État, l'augmentation des cotisations, la création d'un régime complémentaire...

Dans le même temps, le Ministre s'est opposé à toute ouverture immédiate de négociations salariales, renvoyant l'éventualité de celles-ci... en septembre, et ce alors que le pouvoir d'achat des personnels s'est fortement détérioré.

Il en a rajouté ces derniers jours, en annonçant un inacceptable troc entre salaires et emplois, confirmant ainsi de nouvelles et importantes réductions de l'emploi public.

Avec de telles orientations, c'est le service public, déjà affaibli, qui serait appelé à reculer en termes de champs d'intervention, de proximité, de capacité à assurer l'égalité de droits sur tout le territoire, de cohérence, comme en terme d'efficacité.

Dans la continuité de leur déclaration du 10 mars 2003, les organisations syndicales de la Fonction publique s'inscrivent dans la journée d'action interprofessionnelle du 3 avril.

Pour obtenir l'ouverture de négociations et peser sur les choix du gouvernement, elles appellent l'ensemble des personnels

- ⇒ à cesser le travail et à manifester massivement le 3 avril.
- ⇒ à développer et à amplifier à tous les niveaux une large démarche

unitaire.

Les organisations syndicales ont défini ensemble le 7 janvier « les axes prioritaires pour une réforme garantissant l'avenir des retraites ». Elles ont organisé le 1^{er} février une importante journée de manifestations. Elles ont demandé le 19 février que les 7 exigences formulées soient mises à l'ordre du jour d'une vraie négociation.

Nous en sommes aujourd'hui très loin. La négociation est avant tout une concertation qui traîne en longueur. Les choix gouvernementaux se précisent sur les questions essentielles : refus de s'engager sur le principe d'un taux de remplacement des retraites, refus de rediscuter des conséquences de la Réforme Balladur de 1993, blocage sur l'ouverture d'un droit au départ anticipé pour les carrières longues, renvoi à d'hypothétiques négociations futures pour les travaux pénibles, priorité est donnée à l'allongement de la durée de cotisations et réserves quant à la possibilité d'augmenter les cotisations... Le principe de l'égalité entre les régimes publics et privés, conduirait dans ce cadre à un alignement par le bas sur la situation dégradée des salariés du privé et la remise en cause de fait du droit à la retraite à 60 ans.

Le gouvernement avait déclaré que « le mois de mars serait celui des clarifications ». A ce stade, les salariés du privé, ceux du secteur public, les fonctionnaires, doivent savoir que le gouvernement et le MEDEF préparent une réforme dont la première conséquence serait la baisse programmée du taux de remplacement donc du niveau des pensions et des retraites.

Il importe que les salariés et les retraités dans l'unité, fassent à nouveau entendre leurs exigences et cela pour peser sur les choix du gouvernement avant qu'il ne les arrête.

Dans ces circonstances, les organisations syndicales décident pour le 3 avril une grande journée de mobilisation, avec des manifestations et des arrêts de travail pour l'amélioration et la garantie de notre système de retraite.

Luc Ferry dénonce dans «La Provence» «30 ans de laxisme» dans les établissements scolaires et affirme que son ministère suit le «même cap que le ministère de l'Intérieur»

«Nous sortons de 30 ans de laxisme et j'insiste en disant que rappeler les principes d'autorité n'est pas un sujet d'extrême-droite. Nous prenons un autre cap que le gouvernement précédent. C'est le même cap que le ministère de l'Intérieur.» C'est ce que déclare aujourd'hui, lundi 17 mars, Luc Ferry, ministre de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche, dans une interview au quotidien «La Provence». «Il faut travailler sur les deux volets: maintenir une présence adulte dans les établissements, tout en rétablissant l'autorité des adultes sur les jeunes», ajoute le ministre, qui se dit «pour la création de nouvelles classes-relais». «Quand vous délocalisez un petit chef de bande pour l'envoyer à trois cent kilomètres débroussailler des tailles, ça fonctionne. C'est un dossier que je vais défendre sur le plan budgétaire», assure-t-il.

Concernant le projet de loi de décentralisation de certains personnels de l'Éducation nationale, Luc Ferry affirme qu'il a arrêté «de concert» avec le Premier ministre, Jean-Pierre Raffarin, «les dispositifs concernant l'Éducation nationale». Il rappelle la promesse du ministère et du gouvernement de laisser le choix de leur statut aux personnels TOS (techniciens, ouvriers de service): «Soit ils intégreront la fonction territoriale, soit ils se mettront en détachement en gardant leur appartenance à la fonction publique d'État. La négociation est ouverte jusqu'à l'été, mais nous ne reviendrons pas en arrière.»

Ces extraits d'une dépêche de l'AEF du 17 mars sont particulièrement éclairants sur les intentions de notre Ministre...

Au Journal Officiel du samedi 15 mars 2003...

Suppression de 534 386 030 euros de crédits du budget du ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche.

Crédits de paiement annulés pour l'enseignement scolaire et la jeunesse:

- 1 million d'euros sur la ligne «autres dépenses d'action sociale»
- 35,780 millions d'euros sur la ligne «moyens de fonctionnement des services»
- 6,8 millions d'euros sur la ligne «établissements publics»
- 39 millions d'euros sur la ligne «établissements scolaires et de formation - dépenses pédagogiques et subvention de fonctionnement»
- 3,12 millions d'euros sur la ligne «formation professionnelle et actions de promotion»
- 13 millions d'euros sur la ligne «formation des personnels»
- 2 millions d'euros sur la ligne «insertion professionnelle»
- 16 millions d'euros sur la ligne «action pédagogiques dans l'enseignement primaire et plan d'accès à l'autonomie des élèves handicapés»
- 30 millions d'euros sur la ligne «bourses et secours d'étude»
- 21,775 millions d'euros sur la ligne «jeunesse et vie associative»
- 3 millions d'euros sur la ligne «administration générale et établissements d'enseignement à la

charge de l'Etat»

- 13,24 millions d'euros sur la ligne «subventions d'équipement à caractère éducatif et social» (+ une AP de 7,5 millions d'euros).

TOTAL: 184 715 000 euros en moins.

Crédits de paiement annulés pour l'enseignement supérieur:

- 12,98 millions d'euros sur la ligne «constructions et équipements - enseignement supérieur et recherche»
 - 1,22 million d'euros sur la ligne «moyens de fonctionnement des services»
 - 4 732 500 euros sur la ligne «bourses, secours d'étude et contribution de l'Etat aux transports collectifs parisiens»
 - 25 millions d'euros sur la ligne «investissements - enseignement supérieur et recherche»
- Autorisations de programme annulées pour l'enseignement supérieur :**
- 16,81 millions d'euros d'investissement
 - 48,04 millions d'euros sur la ligne «constructions et équipements»

Pour les autres ministères :

Agriculture et pêche :

Une AP de 620 000 euros et un CP de 990 000 euros sont annulés sur la ligne «enseignement et formation agricoles». Par ailleurs, est annulé un CP de 2,430 millions d'euros sur la ligne concernant notamment les «actions de formation» et les «actions éducatives».

Économie :

Une AP de 2,157 millions d'euros et un

CP de 1,617 million d'euros sont annulés pour les Écoles nationales supérieures des mines.

Équipement.

Au ministère de l'Équipement, des Transports, du Logement, du Tourisme et de la Mer est annulé un CP de 495 000 euros pour l'École nationale des ponts et chaussées. Un CP de 70 000 euros est annulé sur la ligne «enseignement maritime».

Premier Ministre.

Un crédit de paiement de 28 000 euros est annulé sur la ligne «dépenses relatives à l'activité du Défenseur des enfants» est supprimé des crédits des services du 1er Ministre.

« Moyens de fonctionnement, investissement, formation professionnelle, bourses, accès à l'autonomie des handicapés, défenseur des enfants »...

Comment ne pas voir dans cette triste énumération la volonté affichée, l'acharnement même, à diminuer coûte que coûte les crédits liés à l'éducation et la formation ! **Drôle de priorité à l'Éducation...**

C'est en tous cas une réponse concrète aux écoles qui attendent des nouvelles des PAEI... l'enveloppe globale est réduite au plan national de plus de 10 % !

Sommaire

Grèvele 3 avril p 1
Textes unitaires retraites p 2
Réductions crédits p 3
Maternelle p 4

Ce bulletin est adressé aux écoles et aux syndiqués du SNUipp 95.
C'est la dernière publication adressée aux collègues non-syndiqués.

Bulletin mensuel du Syndicat National Unitaire des Instituteurs, professeurs des écoles et p.e.g.c. section du Val d'Oise

Maison des Syndicats 95014 CERGY CEDEX

CP 4227 d 73 s ISSN 1252-9915

Dir de pub. J-P MAURICE

Imprimé par nos soins

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp Val d'Oise.

Conformément à la loi du 6.01.1978, vous pouvez avoir accès ou faire effacer les

informations vous concernant en vous adressant au

SNUipp Val d'Oise 26 rue Francis Combe 95014 CERGY CEDEX

A plusieurs reprises, nous avons été confrontés récemment à des délais importants pour l'acheminement du bulletin. Nous avons aussi connu par le passé des périodes où les services postaux ne fonctionnaient plus du tout. Pour faire face à ce genre de situation, nous souhaitons pouvoir disposer d'un réseau rapide de diffusion qui permettant de distribuer rapidement des informations dans l'ensemble du département (cf. manifeste du 1er mai 2002). C'est pourquoi nous proposons à toutes les écoles qui le souhaitent, à tous les collègues individuels, d'adresser un message électronique au SNUipp Val d'Oise à l'adresse snu5@snuipp.fr afin de recevoir ces informations par courrier électronique.

Pour recevoir les informations du SNUipp

SNUipp Val d'Oise Infos

Bulletin mensuel de la section départementale du SNUipp Val d'Oise
Maison des Syndicats 26 rue Francis Combe 95014 Cergy Cedex
Tél : 01 30 32 21 88 Fax 01 30 32 39 12 e-mail : SNU95@SNUIPP.FR

P R E S S E
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE

Cergy PP

Dispensé de timbrage

Appel commun

FCPE – PEEP – AGIEM – SNUipp- SE-UNSA – Sgen CFDT

L'école maternelle c'est l'avenir !

Les organisations signataires décident d'organiser ensemble une campagne de sensibilisation, et notamment auprès des élus, pour défendre et promouvoir l'école maternelle publique.

En effet, le ministère affiche sa volonté de réduire la scolarisation en maternelle.

Par des chemins adaptés et diversifiés, l'école maternelle permet pourtant à chaque enfant de se développer harmonieusement et d'aborder progressivement les apprentissages.

L'entrée à l'école maternelle est un enjeu important pour la socialisation et la réussite future de l'enfant. C'est aussi un moment de rencontre qui crée un lien de confiance entre les familles et l'école.

L'école maternelle doit pouvoir accueillir tous les enfants dès l'âge de 2 ans lorsque les familles le souhaitent.

Notre école maternelle a fait ses preuves. D'ailleurs de nombreux pays cherchent à s'en inspirer. Elle est aujourd'hui considérée par tous et notamment par les familles, comme la première étape de la scolarité. Ce sentiment est largement répandu dans l'opinion publique.



Toute remise en cause de la scolarisation en maternelle de 2 à 6 ans est inacceptable.

Bien au contraire il faut la développer et lui permettre aujourd'hui d'offrir toutes les conditions de la réussite à chaque enfant.

PARIS, le 19 Mars 2003.